




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-474**

Séance publique du

10 novembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20161110- lmc196369-DE-1-1
Date de signature : 14/11/2016
Date de réception : lundi 14 novembre 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : PARTICIPATION AU FRAIS D'ASSURANCE DES LOCAUX MIS A DISPOSITION PAR LA
VILLE AUX SYNDICATS -SECTION MUNICIPALE- RELEVANT DE LA DELEGATION
FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE**

Le. 10 novembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/11/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Eric CHEVALIER, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Muriel HERNANDEZ à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Claude MAINA à Madame Liliane PIERRON, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-Christophe GROSSI.

Secrétaire : Coralie JAUSSAUD

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 NOVEMBRE 2016

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : PARTICIPATION AU FRAIS D'ASSURANCE DES LOCAUX MIS A DISPOSITION PAR LA VILLE AUX SYNDICATS -SECTION MUNICIPALE- RELEVANT DE LA DELEGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Lors du CTP en date du 4 décembre 2013, il a été acté que le montant des primes d'assurance des locaux mis à disposition des organisations syndicales (section municipale) serait pris en charge par la Ville sur présentation de l'attestation de paiement afférent à la prime d'assurance.

Sachant que ces participations ont été validées le 5 octobre 2016, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

-ATTRIBUER des participations pour les frais de remboursement des primes d'assurance des locaux mis à disposition par la Ville aux syndicats -section municipale- pour un montant de **862,72 €** dont la liste figure sur le tableau ci-dessous.

-DIRE que la dépense en résultant sera imputée à la rubrique 9290-6558-1751-4948 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2016-474 - PARTICIPATION AU FRAIS D'ASSURANCE DES LOCAUX MIS A
DISPOSITION PAR LA VILLE AUX SYNDICATS -SECTION MUNICIPALE- RELEVANT DE
LA DELEGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Direction gestionnaire : **FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE**

PARTICIPATION AU FRAIS D'ASSURANCE DES LOCAUX MIS A DISPOSITION PAR LA VILLE

N° TIERS	NOM	TYPE	OBJET DE L'ATTRIBUTION	N° CONVENTION OU N° AVENANT	DIRECTION GESTIONNAIRE		
					MONTANTS ATTRIBUES (en €)		SUBVENTION PROPOSEE (en €)
					ANNEE 2014	ANNEE 2015	ANNEE 2016
15144	SYNDICAT CGT DES EMPLOYES TERRITORIAUX DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE		Participation aux frais de remboursement de la prime d'assurance du local mis à disposition par la Ville	-	-	130,37	133,89 (01/04/2016 au 31/03/2017)
18989	SYNDICAT FO TERRITORIAUX VILLE D'AIX EN PROVENCE SECTION MUNICIPALE		Participation aux frais de remboursement de la prime d'assurance du local mis à disposition par la Ville	-	-	216,02	221,71 (01/04/2016 au 31/03/2017)
62738	SYNDICAT AUTONOME DES EMPLOYES COMMUNAUX D'AIX EN PROVENCE DE LA FAFPT		Participation aux frais de remboursement de la prime d'assurance du local mis à disposition par la Ville	-	-	130,37	133,89 (01/04/2016 au 31/03/2017)
93317	UNSA VILLE D'AIX		Participation aux frais de remboursement de la prime d'assurance du local mis à disposition par la Ville	-	-	360,71	373,23 (01/10/2015 au 30/09/2016)
Total en Euros pour l'imputation Budgétaire n° 9290 6558 1751 4948							862,72